

OBJET

Séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Patrick BONNÉRY, Francette CROS, Fabien CASSIGNAC, Georges CLAYRAC, Christiane CHORTO, Christine DAYER, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL, Christian BENSEN,

Empêchés : Pascal CROUSILLAC, Pierre LABADIE,

Procurations : Pascal CROUSILLAC à Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE à Éric FABRE,,

Secrétaire : Christine DAYER

MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement.

Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation.

Le schéma directeur d'assainissement s'appuie sur une étude de diagnostic dont les objectifs sont régis notamment par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le schéma directeur d'assainissement de la commune date de mars 2002 et que, au regard des enjeux de l'urbanisation de Saint Laurent de la Cabrerisse, il convient de procéder à sa mise à jour.

Monsieur le Maire présente un mémoire commis par la société d'étude AZUR Environnement et demande au conseil municipal de se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE la mise à jour du schéma directeur d'assainissement pour un montant estimatif de 32 650,00 euros HT.

SOLLICITE l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'eau RM&C

AUTORISE le Département de l'Aude à percevoir pour le compte de la Commune, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'eau.

S'ENGAGE à reverser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations

PREND ACTE que l'opération, si elle est subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent l'obtention de l'aide et achevée dans les quatre ans.

SOLLICITE par dérogation, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance
Christine DAYER



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

